

révoqué par un avis de motion. Les modes de dépôt et de révocation sont stipulés dans le bill.

C'est donc, monsieur l'Orateur, un aspect très important de ce bill que les parties soient laissées libres de négocier, avec l'aide d'un médiateur, et que si l'arbitrage est nécessaire, il ne soit introduit par le gouvernement que sujet à un droit de veto de la Chambre des communes.

Ce bill prévoit la sauvegarde du droit qu'ont les employés maintenant en grève de retourner au travail sans crainte d'être mis à pied ou punis de toute autre façon à cause de leur participation à des activités de grève.

Le bill prévoit le retrait immédiat de l'avis de grève donné par les représentants du syndicat aux employés, avis qui deviendra nu et non avenu quand ce bill aura force de loi.

Enfin, monsieur l'Orateur, le bill prévoit une augmentation immédiate des salaires à raison de 4 p. 100 à compter de 1^{er} janvier et d'un autre 4 p. 100 à compter du 1^{er} juillet 1966. Comme je l'ai dit, ces chiffres pourront être modifiés par suite des négociations qui suivront l'adoption de ce projet de loi.

Par conséquent, les employés qui reprendraient leur emploi obtiendraient une augmentation immédiate pour 1966, ce qui n'est pas arrivé en 1960, sans porter atteinte à la position des parties aux négociations qui se poursuivront pour donner suite à la convention collective prolongée jusqu'au 31 décembre 1967. Le montant de l'augmentation immédiate est celui qui a été fixé par le juge Munroe et accepté par le juge Cameron pour 1966 dans les rapports de leurs deux conseils de conciliation. Toute nouvelle modification pour 1966 et 1967, comme je l'ai déjà indiqué, découlerait des résultats de la médiation ou de l'arbitrage que prévoit le bill.

Monsieur l'Orateur, voilà l'essence du projet de loi dont la Chambre est saisie. J'estime que c'est une bonne mesure, équitable et raisonnable, et j'espère qu'elle obtiendra l'appui de la Chambre. J'espère également que lorsque ce bill aura force de loi, il permettra de mettre fin à cette grève, car c'est là son but—mettre fin à la grève et continuer la procédure de négociation afin d'en arriver à un règlement équitable et raisonnable entre les travailleurs et les chemins de fer, grâce à la médiation offerte par le gouvernement. J'espère que pareil résultat sera favorisé par

le projet de loi sur les chemins de fer qui sera présenté à la Chambre quand nous en aurons terminé avec le bill à l'étude.

Monsieur l'Orateur, voilà dans quel esprit je recommande ce bill à la Chambre. J'espère qu'il contribuera à atteindre l'objectif qui nous tient tous à coeur: la fin de la grève.

• (9.00 p.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a 16 ans aujourd'hui, le premier ministre d'alors, le très honorable Louis St-Laurent, convoquait le Parlement et présentait une mesure législative concernant une grève qui se poursuivait depuis sept ou huit jours. Seize ans plus tard, jour pour jour, le Parlement traite à nouveau d'une grève qui dure en l'occurrence depuis déjà trois jours. J'ai souvent entendu parler le premier ministre au cours des années où il a été ministre, chef de l'opposition et premier ministre, mais je ne l'ai jamais vu éprouver autant de difficulté que ce soir fournir des explications valables pour motiver la lenteur, l'incertitude, l'incurie et l'indifférence chronique du gouvernement lorsqu'il faut agir.

Le premier ministre a rappelé les quatre occasions où le Parlement a été saisi de la question des grèves. Il a dit—et je suis d'accord sur ce point—que le Canada s'attend, que tous les Canadiens s'attendent à ce que l'on mette fin à cette grève d'une manière appropriée et équitable, juste envers la nation et envers la main-d'œuvre. A vrai dire, j'ajouterais quelque chose de plus. Jamais depuis que je m'intéresse aux affaires de l'État je n'ai connu de gouvernement, critiqué par les journaux qui l'admirent le plus pour sa négligence à agir avant qu'une grève soit réellement déclenchée. Pourquoi n'a-t-il pas agi? Pourquoi cette attitude d'attente, dans l'espoir que quelque chose surviendra? C'est que le gouvernement actuel a perdu tout sens des valeurs. Notre gouvernement actuel ne prendra des mesures que contraint et forcé. Il ne commet pas beaucoup d'erreurs tant qu'il réfléchit. C'est lorsqu'il en vient finalement à une décision qu'il fait de sérieux faux pas.

La mesure à l'étude, dans sa forme actuelle, va-t-elle mettre fin à la grève? D'après les entretiens officieux que lui-même et le ministre du Travail (M. Nicholson) ont eus avec les représentants syndicaux des travailleurs visés par ces accords, les employés des chemins de fer, le premier ministre nous dira-t-il si ces